

# Commission Nationale BMX

Réunion du 28 et 29 août 2009 – Rosny-sous-Bois

## PROCES VERBAL

### Présents :

M. Sylvain DUPLOYER	Président de la CNBMX
M. Joël MARTINEZ	Membre
M. Jacques PERRAGUIN	Membre
M. Bruno QUAEGEBEUR	Membre
Mme Elisabeth VIOUGEAS	Membre
M. Christian MARTINEZ	Membre
M. Nicolas CURIE	Membre
M. Jean-Noël FONTAINE	Membre
M. Denis DUMAIN	Responsable Interrégion Sud-Ouest
M. Adrien MOREIRA	Responsable Interrégion Sud-Est
M. Gérard PHILIPPE	Responsable Interrégion Nord-Est
M. Emmanuel HUSSON	Personnel fédéral
M. Florent BOUTTE VETTORETTI)	Entraîneur adjoint national (remplacement de Fabrice)
Mme Francine RENARD	Intervenante
M. Bernard BOUTIN	Invité Corps arbitral

Absent excusé : Jacques QUEMARD Responsable Interrégion Nord-Ouest

### 1 – Informations diverses

#### Licences

Sylvain DUPLOYER débute la réunion par un point statistique sur les licences BMX. D'après le dernier recensement, il est dénombré près de 15 800 licenciés. Il souligne la forte augmentation des licences BMX pour la saison 2008-2009 par rapport à la saison précédente (+ 3 000 licences environ soit une augmentation de + 24,6 %).

Le Président de la CNBMX fait par la suite un état des licences par comité. Enfin, il souligne l'augmentation générale des licences de la F.F.C. qui devrait battre son record cette année (104 560 licences au 27 août).

### **Bureau Exécutif du 26 août 2009 (points validés)**

#### ***Réglementation des Divisions Nationales***

Sylvain DUPLOYER fait un point définitif sur la réglementation des maillots pour les Divisions Nationales. Il indique que les éléments nouveaux (sponsors privés du pilote, drapeau national, numéro et nom/prénom) ont été validés par le B.E.

Toutefois, il précise qu'il s'agit de possibilités pour le coureur et rappelle que c'est aux managers des DN de prendre la décision d'incorporer ou non ces éléments.

Suite à la validation du B.E., les dates du Championnat de France des DN sont également rappelées. Le Championnat débutera à partir de la première épreuve de Coupe de France c'est-à-dire le 6 mars 2010 à Beynost. Il se terminera par le Championnat de France qui aura lieu du 3 au 4 juillet 2010 à Trégueux.

#### ***Système montées-descentes***

Sylvain DUPLOYER explique qu'une demande concernant le système de montées-descentes a été formulée par le Comité Aquitaine : « *Il est demandé à ce que les champions de France en catégorie Cadet et Junior montent obligatoirement dans la catégorie supérieure l'année suivante. Dans le cas où le pilote champion de France serait dans sa première année de sa catégorie initiale (ex : Cadet 1), une demande de dérogation serait réalisée auprès de la direction technique nationale* ».

Il annonce que David LAPPARTIENT souhaite que la montée dans la catégorie supérieure soit conditionnée par le fait que le pilote devra courir dans sa catégorie initiale lors des Championnats de France de l'année N+1 (ex : un junior montant en Elite devra rouler en catégorie Junior lors des Championnats de France). La décision à ce sujet sera prise prochainement car elle concerne aussi d'autres disciplines.

## ***Trophée de France BMX 2010 / European BMX Games 2010***

Sylvain DUPLOYER regrette la non-réunification des trois disciplines sur un même lieu pour 2010. Il annonce que, suite à l'interdiction de participation des moins de 13 ans au challenge européen en Norvège, la France s'est portée candidate pour l'organisation du challenge européen des moins de 13 ans. Cette proposition a été acceptée par l'UEC. L'appellation retenue est l' « European BMX Games ».

Il annonce que cet événement se déroulera sur le même lieu et aux mêmes dates que le TFBMX : les 15 et 16 juillet 2010 pour le TFBMX ; les 17 et 18 juillet 2010 pour l' « European BMX Games ». Il indique que le choix s'est porté sur une organisation fédérale avec la construction d'une piste. Le montant de la redevance fédérale s'élève à 40 000 € H.T. Un appel à candidature a été lancé au niveau national par l'intermédiaire des comités.

Sylvain DUPLOYER précise que plusieurs collectivités se positionnent déjà sur ce type d'évènement et notamment pour les Championnats de France 2012. Il s'agit d'une tendance actuelle.

### **Cérémonie protocolaire Divisions Nationales**

Sylvain DUPLOYER fait la lecture d'un mail de Jean-Jacques GODET dans lequel ce dernier souhaite s'excuser auprès de David LAPPARTIENT de la non présence de la DN 1 BMX Dardilly lors de la cérémonie protocolaire des DN 2009. La modification du programme a, certainement, entraîné cette confusion. Cependant, cette cérémonie protocolaire avait eu lieu le dimanche à Compiègne en 2008.

Joël MARTINEZ pense que l'équipe devait avoir ses raisons de ne pas rester. Toutefois, à l'instar d'autres membres de la CNBMX, il estime que la Division Nationale championne de France devra l'an prochain assister à la remise des récompenses quelque soit le jour.

### **Candidatures représentants des pilotes**

Sylvain DUPLOYER fait un point sur le retour des candidatures pour le poste de représentant des pilotes. A l'heure actuelle, seules deux candidatures ont été réceptionnées : celle de Thierry FOUILLEUL et de Karen CHARPENTIER. Après la lecture des deux lettres, le

Président de la commission fait le constat qu'il n'y a plus trop de contestations sur les courses de la part des pilotes et que les DN ont permis de structurer les pilotes.

Pour Joël MARTINEZ, le représentant est nécessaire. Nicolas CURIE, quant à lui, propose de prendre les deux représentants.

Sylvain DUPLOYER propose de se rapprocher des deux candidats au sujet de leurs programmes respectifs avant envoi dans les comités. Une élection sera organisée à la première course de la saison 2010 soit St Etienne. La CNBMX propose d'organiser un vote réservé aux Elites et Nationaux à la majorité absolue (choix oui ou non pour les deux représentants).

Bruno QUAEGEBEUR pense qu'il est peut-être encore temps d'attendre d'autres candidatures. Le Président estime que cela n'est pas nécessaire dans la mesure où la communication a été réalisée de manière suffisante.

### **Autres points**

Sylvain DUPLOYER fait un point sur la prise en charge des engagements de l'équipe de France lors des championnats du monde et des coupes du monde BMX. Il rappelle que les engagements en championnats du monde sont à la charge de la F.F.C. et qu'en coupes du monde, ceux-ci sont à la charge des pilotes. Il informe également la CNBMX que, depuis la coupe du monde à Pietermaritzburg (Afrique du Sud), l'UCI a décidé que les engagements devaient être réglés directement sur place et en espèces.

A la suite de cela, le Président de la commission fait un point d'information sur les affaires King et Bordes. Il annonce que David LAPPARTIENT sera de nouveau convoqué devant le tribunal très prochainement pour l'affaire King.

## **2 – Homologations pistes : la formation des référents régionaux**

Sylvain DUPLOYER rappelle la demande de David LAPPARTIENT concernant la formation de référents régionaux pour l'homologation des pistes. Avant d'entamer la présentation, le Président souhaite faire la lecture d'un courrier du comité Rhône-Alpes concernant le coût des

référents. Adrien MOREIRA évoque à ce titre le cahier des charges de l'indoor de Saint-Etienne et le coût du référent.

Il estime que le coût du référent est trop élevé et que le club de Saint-Etienne peut prendre en charge cette mission sans passer par des référents nationaux. Adrien MOREIRA pense notamment à Grégory MOREIRA (du club de Saint-Etienne), qui est déjà expérimenté en la matière. Il remet également en cause la durée de cinq jours pour la réalisation de la piste.

Sylvain DUPLOYER rappelle que la mise en place des référents régionaux a été décidée suite aux affaires juridiques liées au BMX et que la F.F.C. ne reviendra pas sur une telle décision.

Joël MARTINEZ estime quant à lui que le référent est la clé de la réussite d'une piste temporaire. Il trouve cela logique et qu'on ne devrait pas faire l'économie d'un référent. Il pense que l'intérêt est de soigner la piste afin de retirer une bonne image de l'évènement.

Il est rappelé que dès lors que la F.F.C. homologue une piste, la responsabilité de la fédération peut être recherchée dans le cadre d'une affaire juridique.

Suite à la lecture des documents par Jacques PERRAGUIN, le rôle des référents est précisé :

- Référents nationaux : Etude, conception et homologation des pistes ;
- Référents régionaux : Conseil et homologation des pistes.

Bernard BOUTIN estime qu'il faudra préciser la notion d'utilité (la vocation de la piste) notamment pour accroître les compétences en conseil des référents.

Pour Sylvain DUPLOYER, l'intérêt de la formation et de la mise en place des référents régionaux est d'homologuer toutes les pistes utilisées par les clubs le plus rapidement possible, c'est-à-dire pendant l'hiver 2009/2010.

La CNBMX décide dans un premier temps d'organiser une réunion en présence des référents nationaux afin de préciser et de valider le contenu de formation proposé par Jacques PERRAGUIN. Sylvain DUPLOYER établit avec la commission la liste des personnes ayant une première expérience et pouvant participer à cette première réunion. Sont retenus : Rodolphe PERRAGUIN, Michel LAVANDET, Thomas POINCHEVAL, Grégory MOREIRA et Laurent GAUTHIER.

Sylvain DUPLOYER propose ensuite l'échéancier pour la mise en œuvre de ce projet :

- 1- Validation du projet au Bureau Exécutif du 16 septembre
- 2- Formation des formateurs / Appel à candidature des référents régionaux dans les comités (pour le 16 octobre).

La CNBMX pose la question de la prise en charge : gratuit ou payant pour les participants. La commission propose la répartition suivante :

- formation : prise en charge par la F.F.C.
- déplacement / frais de vie : prise en charge par le comité régional.

Les lieux de formation sont définis comme suit :

- Interrégion Nord-Est : Rosny-sous-bois
- Interrégion Sud-Est : Valence
- Interrégion Nord-Ouest : Nantes ou Laval
- Interrégion Sud-Ouest : Bordeaux.

Plusieurs membres de la CNBMX sont choisis dans le cadre de la formation des référents formateurs : Jacques PERRAGUIN, Bruno QUAEGBEUR, Bernard BOUTIN (afin de participer), Elisabeth VIOUGEAS et Sylvain DUPLOYER (à confirmer). Cette réunion serait organisée entre le 16 septembre et le 16 octobre.

Enfin, la commission définit les lieux pour les réunions des interrégions :

- Interrégion Nord-Est : Rosny-sous-bois
- Interrégion Sud-Est : Saint-Etienne (à confirmer)
- Interrégion Nord-Ouest : Bretagne (lieu à préciser)
- Interrégion Sud-Ouest : Bordeaux.

### 3 – Dossiers « Française des Jeux »

Sylvain DUPLOYER fait un point sur le plan de développement du BMX élaboré en collaboration avec la Française des Jeux. Il détaille les actions d'animation mises en œuvre par les villes retenues à travers ce plan.

Le Président constate et regrette que certaines opérations n'aient pas respecté le cahier des charges notamment en termes de visuel, de tenues vestimentaires, etc. Il estime que cela ne donne pas une bonne image de l'activité BMX. Un bilan sera fait à l'issue de cette tournée et des actions seront menées afin de relever la qualité des prestations au niveau exigé.

### 4 – Dossier-type d'invitation

Suite aux documents fournis par Elisabeth VIOUGEAS, Emmanuel HUSSON présente une synthèse d'un document type. Plusieurs rubriques y figurent : Accueil / Confirmation d'inscription, Engagements, Montant des inscriptions, Plaques, Catégories, Récompenses, Programme et Informations pratiques.

La CNBMX propose de demander en début de saison les informations utiles aux clubs organisateurs afin des les intégrer dans le dossier type. Sylvain DUPLOYER pense intégrer les feuilles des clubs à la suite du dossier type fédéral. Emmanuel HUSSON estime, quant à lui, qu'il est plus clair d'intégrer les informations et l'affiche directement dans le dossier fédéral.

### 5 – Rapport de course

Dans un premier temps, Bernard BOUTIN réalise une synthèse des désignations des arbitres de la saison passée. Sylvain DUPLOYER en profite pour signaler que les dépenses réalisées au niveau des épreuves interrégions sont bien trop élevées, notamment par rapport aux Coupes de France et Championnat de France. Bernard BOUTIN explique cette différence du fait de l'éloignement des arbitres sur les interrégions.

A l'avenir, Bernard BOUTIN souhaiterait que l'on réduise les arbitres sur les interrégions et que l'on augmente leur nombre sur les courses nationales.

Par ailleurs, la commission évoque le cas des pilotes blessés prenant le départ. Il est rappelé que cela est interdit mais il arrive que des pilotes cachent leur blessure. Plusieurs membres s'accordent à dire que seul le médecin peut donner son avis sur la capacité du pilote à prendre le départ ou non.

Une proposition d'échanges entre les présidents de jury et les responsables des DN est proposée lors des compétitions. Sylvain DUPLOYER attire l'attention sur le fait de ne pas focaliser sur les DN notamment vis-à-vis des autres pilotes. Bruno QUAEGBEUR propose d'y associer les responsables régionaux.

Bernard BOUTIN propose d'indiquer la couleur des pastilles pour les essais dans le dossier type d'invitation.

Sylvain DUPLOYER rappelle que le retour du bilan médical doit avoir lieu 15 jours après l'épreuve.

Bernard BOUTIN évoque le port du maillot de champion de France et insiste sur le fait que celui-ci est obligatoire sur toutes les courses. Bruno QUAEGBEUR insiste sur l'importance de ce maillot qui permet une meilleure lisibilité pour les spectateurs. Sylvain DUPLOYER ajoute que le maillot « FRANCE » ne devrait pas apparaître sur les courses de niveau national en France. A ce titre, Joël MARTINEZ suggère de différencier le maillot « FRANCE » du maillot de l'équipe de France. Sylvain DUPLOYER soumet au vote l'interdiction du port du maillot « FRANCE » sur les épreuves nationales (confusion au niveau des spectateurs qui font l'amalgame avec le maillot de Champion de France).

## 6 – Homologation des pistes pour les épreuves 2010

La CNBMX procède à la désignation des membres qui seront chargés des homologations :

<b>EPREUVES</b>	<b>MEMBRES HOMOLOGATEURS</b>
Interrégion Sud-Ouest (Cognac)	Denis DUMAIN
Interrégion Sud-Est (Sarriens)	Adrien MOREIRA
Interrégion Nord-Ouest (Nogent Le Roi)	Jacques QUEMARD
Interrégion Nord-Est (Estrées Saint Denis)	Gérard PHILIPPE

Indoor de Saint-Etienne	Elisabeth VIOUGEAS
Indoor de Caen	Bruno QUAEGERBEUR
Coupe de France à Beynost	Elisabeth VIOUGEAS
Coupe de France à Azé	Jacques PERRAGUIN
Manches européennes à Besançon	Elisabeth VIOUGEAS
Coupe de France à Descartes	Bruno QUAEGERBEUR
Coupe de France à Saint-Quentin	Bruno QUAEGERBEUR
Coupe de France à Messigny et Vantoux	Bruno QUAEGERBEUR
Coupe de France à Marseille	Christian MARTINEZ
Challenge national/Championnats de France	Jacques PERRAGUIN
TFBMX	A définir selon le lieu

Denis DUMAIN évoque le retard de Cognac dans la réfection de la piste. Il signale également que le club n'a toujours pas installé de grille sécurisée. Il estime, à l'instar de Bernard BOUTIN, qu'il faut donner une date butoir aux clubs. Passée cette date, la commission se verrait obliger de trouver un autre candidat.

Joël MARTINEZ estime qu'il est inconcevable d'attendre le dernier moment pour faire des travaux. Le Président propose une date butoir pour les homologations des pistes : le 31 décembre 2009.

Sylvain DUPLOYER informe qu'une première visite sera faite par les « homologateurs » et référents courant septembre/octobre. Un courrier de convocation sera réalisé.

## 7 – Divisions Nationales

Le Président souhaite faire un groupe de travail. Il rappelle que Carmine FALCO et Jean-Luc DELUGAN ont accepté d'intégrer le groupe de travail pour les modifications envisagées à compter de 2011. La première réunion aura lieu au mois de novembre.

Bruno QUAEGERBEUR s'inquiète de la disparation (évoquée lors de la réunion des DN du 16 mai 2009) des Nationaux en DN1. Il pense qu'il y a un rôle éducatif et de formation avec cette catégorie.

Joël MARTINEZ souhaite valider les points évoqués lors de la réunion des DN :

- parité des points de bonus entre Elite Homme et Elite Dame soit 16 points,

- ne plus faire de distinction entre les Elites Hommes et Dames et ne parler plus que d'Elites dans les dossiers de labellisation, pour les feuilles d'inscriptions, etc.

La commission évoque la question de « l'éclatement », lors du challenge national/championnats de France, de la catégorie « National » et des points des DN s'y rapportant. Il est proposé de créer un titre de champion de France « National » (qui existait déjà auparavant). Le Président souhaite l'évoquer lors du prochain Conseil d'Administration. Si cette proposition est acceptée par le CA, la répartition des Nationaux serait la suivante :

- les 17/18 ans vont en Junior,
- les Nationaux de 19/24 ans restent dans cette catégorie,
- les 19/24 ans du challenge courent uniquement ensemble.

Si la proposition n'est pas retenue, voici la répartition des Nationaux :

- les 17/18 ans vont en Junior,
- les Nationaux de 19/24 ans vont dans la catégorie challenge 19/24 ans avec les 16 premiers Nationaux.

Ainsi, les 16 premiers Nationaux ne roulant plus avec les Elites (comme cela se faisait auparavant) ne bénéficieront plus des points de bonus pour les DN. De plus, la commission fait remarquer que dans la première option, la catégorie challenge 19/24 ne serait plus pénalisée par l'intégration des Nationaux. Dans la seconde option, les 16 premiers de la catégorie National ne seraient plus pénalisés car ils ne rouleraient plus avec la catégorie Elite lors du championnat de France.

## 8 – Montées/Descentes/Dérogations

Tout d'abord, Jacques PERRAGUIN souhaite rappeler la procédure pour le choix des dérogations : la Direction Technique Nationale décide le passage en Elites et la CNBMX décide pour les niveaux inférieurs.

De plus, Jacques PERRAGUIN évoque le cas du pôle de Bourges avec la non-participation de certains pilotes à quelques courses nationales étant donné que cela remet en cause la montée de certains pilotes. Joël MARTINEZ rappelle à ce titre qu'une réunion avait été tenue, en début de saison, à ce sujet avec la précédente DTN Adjointe et que, selon lui, la non-participation à certaines épreuves ne remettrait pas en cause la montée des pilotes du pôle.

Christian MARTINEZ tient à signaler que les demandes de dérogations n'ont pas pour objet la montée des pilotes dans une catégorie supérieure et que seule la réglementation des montées/descentes peut permettre cela.

La CNBMX estime que Florent BOUTTE, en tant qu'entraîneur adjoint, est le représentant de la DTN et peut valider les dérogations des Elites. La commission en accord avec Florent BOUTTE donne son accord pour les pilotes suivants :

- Rémi MANTION : montée en Elite
- Simon MARCHAL : montée en Elite
- Dorian MARTINEZ : maintien en Elite
- Cédric FRAPPESAUCE : montée en Elite
- Quentin DEROM : montée en National
- Ludovic SERY : maintien en National

Au vu des résultats et de l'irrégularité de certains, la CNBMX refuse les demandes de dérogations suivantes :

- Pierre JARRY : pas d'accession en National
- Geoffrey RICHARD : pas d'accession en National
- Mathieu FRANCOIS : pas d'accession en National

Pour la demande de Rémy GROUX, Jean-Noël FONTAINE souhaite suspendre sa demande afin de l'examiner avec le comité régional.

Concernant la demande de Maryline JEZIOREK, la commission rappelle que sa demande de participation aux courses nationales pour la saison 2010 doit faire l'objet d'une demande de wild card.

Enfin, Jean-Noël FONTAINE souhaiterait rappeler que les demandes de dérogations doivent passer impérativement par les comités régionaux.

## 9 – Le développement durable et le BMX

Francine RENARD fait une présentation Powerpoint sur la thématique du développement durable. La présentation se décompose en plusieurs points : historique, piliers du développement durable, enjeux, développement durable appliqué à la pratique du BMX.

Elle insiste sur la nécessité à court terme d'appliquer cette notion au cyclisme et notamment au BMX. Afin d'être plus concret, Francine RENARD propose différentes pistes pour les manifestations de BMX :

- préférer du balisage en plâtre,
- prévoir une accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- proposer des repas plus sains (éviter la viande rouge) avec des producteurs locaux,
- tenter le co-voiturage,
- informer du tri,
- préférer des verres (à ramener avec une caution) au lieu de gobelet,
- élaborer l'ensemble des documents (feuilles de race, dossiers d'invitation, etc.) avec du papier recyclé et de l'encre végétale,
- organiser la vidange des camping-cars (eaux usées),
- transporter les officiels en utilisant les véhicules d'un concessionnaire,
- évaluer au mieux la quantité de repas à servir, etc.

Joël MARTINEZ estime que cette notion est très importante et qu'il est temps de prévoir les mesures nécessaires par rapport aux manifestations.

Sylvain DUPLOYER pense que dans un premier temps, il faudrait intégrer dans les cahiers des charges des règles concernant le tri, la nourriture (choix des plats), l'utilisation de papier recyclé et les camping-cars (installations pour la vidange des eaux usées).

Francine Renard sera invitée lors de la réunion des organisateurs des épreuves le 17 janvier 2010 afin de présenter ce que nous pouvons raisonnablement mettre en place en collaboration avec les organisateurs pour la première année.

## 10 – La note aux clubs 2010

Joël MARTINEZ commence par présenter le tableau synthétique qu'avait demandé Sylvain DUPLOYER. L'idée est de synthétiser les informations de la note aux clubs.

La CNBMX pense qu'il est nécessaire de revoir la forme afin de gagner en lisibilité. Il est prévu de faire un tableau par catégorie (en abscisse) avec les épreuves de la saison 2010 (en ordonnée). Chaque case indiquera les critères à respecter afin de pouvoir participer à l'épreuve concernée. Bruno QUAEGEBEUR propose d'intégrer le calendrier en format calendaire en annexe.

A travers la note, plusieurs évolutions sont adoptées. Tout d'abord, concernant le CPP, la CNBMX souhaite aligner les catégories des filles sur les catégories des garçons. En effet, sur les 9 courses comptant pour le CPP 2010, 7 courses compteront pour le classement final corrigé et ce, aussi bien pour les filles que pour les garçons (en 2009, les filles devaient avoir participé à un minimum de 5 épreuves pour être sélectionnées).

Par ailleurs, pour la saison 2010, les filles devront avoir passé les manches aux interrégions pour être qualifiées au TFBMX ou challenge national (en 2009, la participation suffisait).

Concernant l'European BMX Games, Sylvain DUPLOYER avait proposé d'inclure les catégories 8 ans et moins du fait de la réunification du TFBMX et de l'European BMX Games. Or, la commission précise que leur participation a toujours été refusée et souhaite maintenir cette non-participation des 8 ans et moins à l'European BMX Games.

## 11 – Candidatures 2011

La commission valide les pré-attributions des coupes de France définies lors de la CNBMX du mois de janvier : Carpentras, Evreux, La Chapelle-Saint-Mesmin, Joué-les-Tours, Mours-Romans. Sylvain DUPLOYER signale également que le club de Compiègne-Clairoix est candidat pour l'organisation d'une manche européenne.

## 12 – Points divers

### **Rapport de course**

Sylvain DUPLOYER souhaite qu'un contrôle des éléments du cahier des charges figurent dans le rapport de course comme, par exemple, le secrétariat (conforme / non conforme), etc. Bernard BOUTIN doit proposer une nouvelle mouture de ce rapport de course au 30 octobre.

### **Ligne couloir butte de départ**

Par la suite, la commission évoque l'utilité des lignes blanches sur la butte de départ. Florent BOUTTE précise que ces lignes n'existent plus au niveau européen. Jacques PERRAGUIN propose de ne plus sanctionner uniquement la catégorie Championnat en cas de franchissement de ligne. Nicolas CURIE estime que la règle doit être la même pour tout le monde ce que le Président confirme. Bernard BOUTIN propose pour la saison 2010 une clémence par rapport à la réglementation des couloirs.

Sylvain DUPLOYER propose de laisser la réglementation telle qu'elle pour la saison 2010 et de revoir ce point pour la saison 2011.

### **Plaques latérales de cadre**

Sylvain DUPLOYER souhaite faire un point sur les plaques latérales. Un modèle de conception, réalisé par Nicolas GREVET (pilote), est présenté à la commission. La réglementation actuelle des plaques latérales est rappelée : 80 mm de hauteur minimum et 10 mm minimum pour l'épaisseur du trait. Or, la CNBMX remarque que la largeur des chiffres n'est pas conforme par endroit (moins de 10 mm d'épaisseur).

Jacques PERRAGUIN souhaite appliquer la réglementation actuelle. Gérard PHILIPPE estime qu'il n'est pas possible d'obtenir 10 mm d'épaisseur sur l'ensemble d'un chiffre avec les polices de texte existantes.

Bernard BOUTIN propose alors de modifier la réglementation actuelle en imposant 8 mm d'épaisseur minimum pour l'épaisseur du trait.

Joël MARTINEZ demande s'il est possible d'inclure, comme pour les catégories de championnat, des points en manches pour les catégories de challenge. La CNBMX est plutôt favorable. Toutefois, Emmanuel HUSSON souligne que le programme de course actuel peut le permettre mais précise que le classement des courses sort en fonction du nombre de points et non pas à la place. Cela nécessiterait de reprendre à la main l'ensemble du classement ce qui ne permet pas une réactivité en terme de diffusion des résultats. Sylvain DUPLOYER propose de demander une modification du programme et d'attendre la réponse du concepteur avant d'entériner la mise en place des points en manches pour les catégories de challenge.

### **Catégorie Cruiser 45 et +**

Enfin, Sylvain DUPLOYER fait part d'une demande de Jean-François LAMBERT. Ce dernier souhaite créer la catégorie Cruiser 45 + en France. Le Président précise que cette catégorie existe déjà au niveau européen et mondial. Il précise que cette création n'est pas possible pour 2010 car les cahiers des charges sont déjà revenus. Il propose un report en 2011 en fonction des effectifs.